

Rak® 1+2 Mix & Rak® 1 Cochylis

Méthode de confusion sexuelle

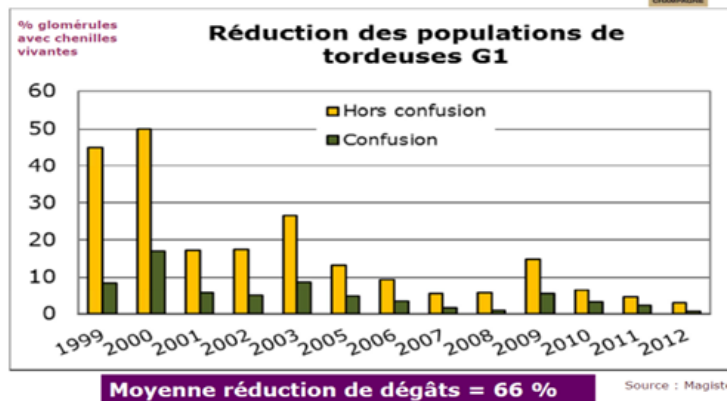
Questions / Réponses



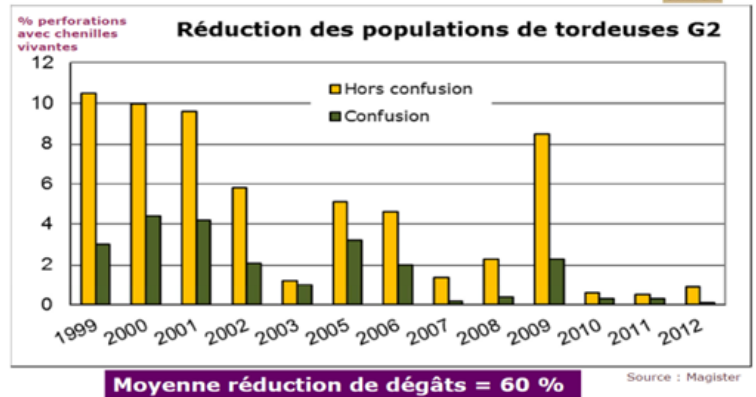
■ Avec le peu de pression tordeuses observée ces dernières années, la mise en place de la confusion sexuelle est-elle encore justifiée ?

- ♦ La confusion sexuelle montre toute son efficacité sur le long terme. Elle permet une protection contre le vers de la grappe **régulièrement supérieure** à celle apportée par la lutte chimique classique.
- ♦ En cas d'arrêt de la confusion, les pressions ne manqueraient pas de repartir à la hausse à court et à moyen terme.

Vers de la grappe – 1^{ère} génération



Vers de la grappe – 2^{ème} génération



■ En situation de lutte obligatoire CFD, la confusion se justifie-t-elle ?

- ♦ La lutte obligatoire CFD impose 3 applications (parfois 2) de produits larvicides à des stades précis du développement de la cicadelle. Ces stades coïncident rarement avec les stades larvaires appropriés pour la lutte contre les vers de grappe.
- ♦ La lutte chimique ou biologique contre les vers de grappe, pour être efficace, doit donc être spécifique.
- ♦ La confusion sexuelle, avec une seule pose en début de saison, évitera les interventions insecticides répétées.

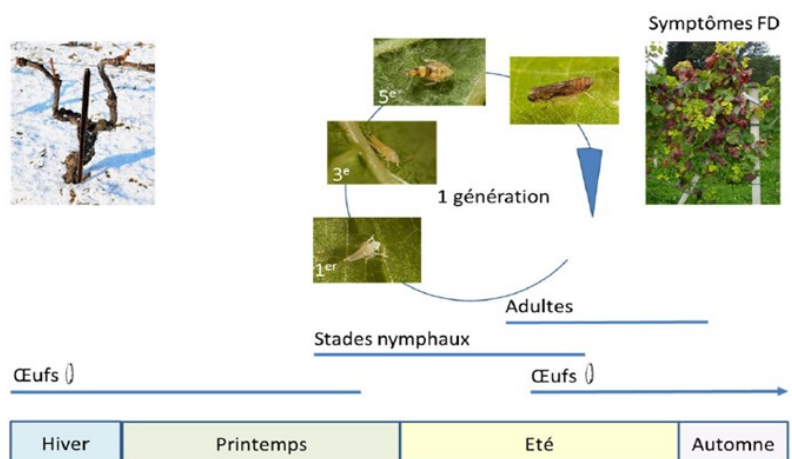


Figure 1 : Cycle *Scaphoideus titanus* (Source Agroscope)

■ La confusion sexuelle ainsi que la lutte contre la flavescence dorée sont-elles compatibles ?

Elles sont compatibles compte tenu du fait que les interventions contre les ravageurs se font sur des périodes distinctes :

- ♦ Tordeuses : G1 de fin mai à début juin et G2 à la mi-juillet
- ♦ Cicadelle de la flavescence dorée deuxième quinzaine de juin et début juillet

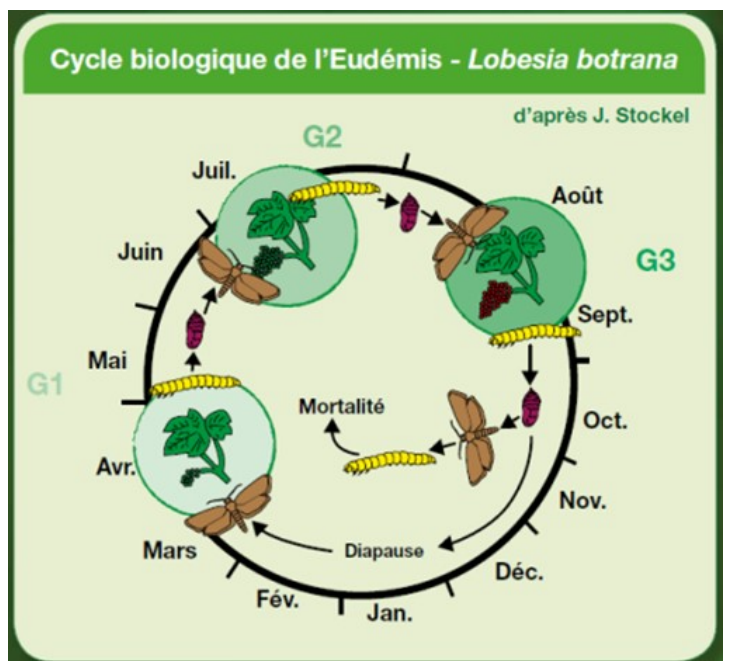
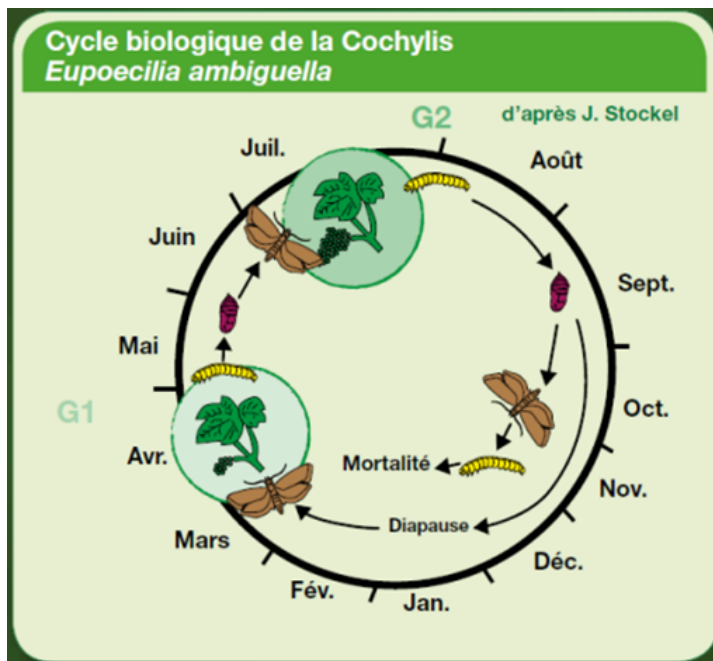


Figure 2 : Cycle *Scaphoideus titanus* (Source Agroscope)

■ Les phéromones sont-elles nocives pour l'Homme ?

Les grands principes

- ♦ Les phéromones sont des substances chimiques émises par les animaux, dont l'Homme, et certains végétaux. Elles agissent comme **des messagers entre les individus d'une même espèce**. Elles transmettent des informations et jouent un rôle, en particulier, dans l'attraction sexuelle.
- ♦ Les phéromones contenus dans les RAK's sont des **copies de celles émises naturellement** par les tordeuses.
- ♦ Les phéromones sont généralement volatiles et **se dissipent rapidement** dans l'environnement.
- ♦ Depuis que l'on utilise des phéromones, quel que soit le lieu (USA, Canada et UE), aucun signalement quant à des effets néfastes pour l'homme ou l'environnement.

■ Quels sont les avantages de la lutte par confusion sexuelle RAK's ?

- ◆ Efficacité approuvée depuis plus de 20 ans (diffuseur passif)
- ◆ Rapide à mettre en œuvre (en moyenne 1h15 pour 1 personne par hectare)
- ◆ 1 seule application par an pour gérer toutes les générations de tordeuses (diffusion 180 jrs)
- ◆ Pas de contrainte réglementaire (ZNT aquatique ; ZNT riverain ; positionnement dans la vigne)
- ◆ Pas de contact direct entre la phéromone et la végétation
- ◆ Favorise la biodiversité du vignoble
- ◆ Valorise l'image du vignoble champenois

® Marque déposée BASF	Rak® 1+2 Mix	Rak® 1 Cochylis
AMM	N°2140215	N°9400462
Formulation	Diffuseur	Diffuseur
Composition	0,217 g/diff de (E,E/Z)-7, 9-dodecadien-1-yl acetate + 0,226 g/diff de (E,Z)-9-dodecen-1-yl acetate	acétate de Z-9 dodécényle 85 % ou 54,5 g/kg – (EZ)-9-dodecen-1-yl acetate
Usages et doses autorisés	Vigne , tordeuses de la grappe (eudémis et cochylis) 500 diffuseurs / ha	Vigne , tordeuse cochylis 500 diffuseurs / ha
Nombre maximum d'applications	1 pose/an	1 pose/an
DRE	Non pertinent	Non pertinent

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur : Une combinaison de type polyester/coton (65%/35% ou 60%/40%). Des gants mixtes avec enduction nitrile sur la paume et tricoté/aéré sur le dessus de la main.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur de l'homologation : BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com - Décembre 2020 - réf. 914VIE0121R. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application auprès du N° Vert, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Rak® 1+2 Mix : SGH07. Attention. H315 : provoque une irritation cutanée. H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Rak® 1 Cochylis : SGH09. H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SGH07



SGH09



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.